



**DELIBERATION n° Del.2024-IV-65**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Avril 2024**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 Avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 29  
- représentés : 3  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

**03 MAI 2024**

De la publication le

**03 MAI 2024**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, Maire,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Gilles ANDREVEON, Mohamed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Conseillers *municipaux*

**ABSENT REPRESENTÉ PAR POUVOIR :**

François HUSAK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE  
Florence GONZALES a donné procuration à Sophie FERNANDEZ  
Virginie DUPONT a donné procuration à Yves CREPEL

**ABSENTS** : - Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Copropriété Immeuble D 5362 : Retrait des représentants de la commune**

**Rapporteur : Monsieur Georges VIGNIER, Adjoint au Maire**

Suite à l'acquisition en date du 16 avril 2021 des anciens locaux de la Banque de Savoie cadastrée section D n°5362, la Commune est devenue copropriétaire au sein de la Copropriété du 66 Rue Carnot ;

Lors de la mise en place d'un Syndic bénévole de copropriété afin d'en assurer la gestion, Madame BERARD a été nommée syndic bénévole, Messieurs Georges VIGNIER et Marc BRACHET ont été désignés respectivement représentants titulaire et suppléant de la commune dans l'assemblée générale de la copropriété ;

Suite à la vente en date du 07 décembre 2023 des locaux en question ; la commune n'est plus propriétaire.

Lors de l'Assemblée Générale de la copropriété du 29 mars dernier, Monsieur Georges VIGNIER et Monsieur Marc BRACHET, ont fait valoir leur volonté de retrait du Syndic bénévole.

Il est donc nécessaire d'entériner le retrait des représentants de la commune au sein du Syndic.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le retrait de Monsieur Georges VIGNIER et Monsieur Marc BRACHET comme représentants communaux au sein du Syndic bénévole de la copropriété du 66 Rue Carnot à Faverges ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI

Le Maire,  
Jacques DALEX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

***Délibération n° Del-2024-IV-65 du 24 Avril 2024***